

LA GAZETTE

de **LUDES le Coquet**

N° 62 - mai 2013



Site internet de la
Commune :
<http://ludes.ccvmr.com>

**N'oubliez pas de nous
faire
connaître votre adresse
courriel afin de profiter
d'infos rapides**

Heures d'ouverture du
secrétariat de Mairie :

**Lundi, Jeudi et Vendredi
de 16h30 à 18h30
Mercredi
de 9h30 à 11h30**

Dans ce numéro :

Conseil municipal du 25 février 2013	1
Conseil municipal du 3 avril 2013	1
Conseil municipal du 3 avril 2013 (suite)	2
Parc Régional Concours photos	2
Enquête Conseil du 13 mai 2013	3
Pré-Plainte en ligne	4
Les dates à retenir Informations pratiques	4

CONSEIL MUNICIPAL du 25 Février 2013

ABSENTS : M. GAIDOZ Luc (pouvoir à M. MACOIN Laurent) M. MONMARTHE Jean-Guy (pouvoir à M. BRIXON Alain) M. AMÉ Maxime

LE CONSEIL MUNICIPAL :

DEMANDE le report de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014/2015.

DÉCIDE de valider le choix de la commission d'appel d'offres et de retenir l'entreprise HORY-CHAUVELIN-LORRAINE pour un montant de 64 469.00 € H.T. concernant la restauration du clocher (partie haute) et des murs de soutènement de l'église.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 d'un montant de 7 211.10 € H.T. pour des travaux VRD rue des Prérats avec l'entreprise SOLOTRA.

Points évoqués :

- Le conseil municipal projette de renouveler une partie des tables existantes de la salle n°1 et d'investir dans des tables rondes. 37 tables de 1.80 m et 9 tables de 2.00 m vont être vendues à 20 € l'unité (chèque à l'ordre de la caisse des écoles).
- La commune a fait livrer à Mme Cécile FORGET une composition florale pour ses 100 ans.
- Le repas des anciens est fixé au 25 avril 2013.
- Des devis sont en cours de demande pour l'achat d'un nouveau columbarium.
- Plusieurs réunions sont fixées :
 - La commission des impôts : 5 mars à 9 h 00 (Mise à jour des bases des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties)
 - La communauté de communes : 13 mars à 20 h 00 à l'espace culturel de Rilly-la-Montagne, réunion des 17 conseils municipaux de la future communauté de communes (projet des nouveaux statuts et des simulations fiscales et financières)
 - La commission des finances : 28 mars à 18 h 00 (validation des budgets)
 - Le conseil municipal : 3 avril à 20 h 00 (vote des budgets)
- Le gouvernement propose au parlement une modification majeure du mode de scrutin pour les élections municipales en 2014 avec pour application un scrutin de listes avec obligation de parité et une réduction de conseillers municipaux.

- 8 jardinières en bois installées par la commune ont été volées.

CONSEIL MUNICIPAL du 03 avril 2013

ABSENTS : MME MENU Colette (pouvoir à M. RULLAND Nicolas)
M. MONMARTHE Jean-Guy (pouvoir à M. GAIDOZ Luc)
M. MACOIN Laurent (pouvoir à MME GALIBERT Isabelle)
M. AMÉ Maxime

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VOTE les comptes administratifs 2012 de la commune et du lotissement, sous la présidence de M. Christian LUDET :

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	680 226.77 €
	Recettes	1 000 803.97 €
	Excédent	320 577.20 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	185 578.15 €
	Recettes	284 205.71 €
	Excédent	98 627.56 €
RESTES À RÉALISER	Dépenses	207 026.00 €
	Recettes	15 407.00 €
	Déficit	191 619.00 €
SOIT UN EXCÉDENT GLOBAL DE L'ANNÉE 2012		<u>227 585.76 €</u>

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	43 871.81 €
	Recettes	43 871.81 €
	Résultat	0.00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	47 861.88 €
	Recettes	0.00 €
	Déficit	47 861.88 €
RESTES À RÉALISER	Dépenses	0.00 €
	Recettes	0.00 €
	Résultat	0.00 €
SOIT UN DÉFICIT GLOBAL DE L'ANNÉE 2012		<u>47 861.88 €</u>

AFFECTE LE RÉSULTAT 2012 DE LA COMMUNE comme suit :

Considérant un excédent de fonctionnement de	320 577.20 €
Un solde d'exécution d'investissement de	+ 98 627.56 €
Un reste à réaliser de	- 191 619.00 €
Entraînant un besoin de financement de	92 991.44 €
Affecte au compte 001 en investissement	98 627.56 €
au compte 002 en fonctionnement	227 585.76 €
au compte 1068 financement de la section d'investissement	92 991.44 €

APPROUVE les comptes de gestion 2012 de la commune et du lotissement dressés par Mme Laure PÉDRINI, inspecteur divisionnaire.

FIXE les taux des 4 taxes locales pour 2013 avec une augmentation de 2 % soit :

Taxe d'habitation	17.14 %
Taxe foncier bâti	16.66 %
Taxe foncier non bâti	8.56 %
Cotisation foncière des entreprises	10.08 %

VOTE par 9 voix pour et 3 abstentions (M. Luc GAIDOZ, M. Jean-Guy MONMARTHE et M. Thierry FORGET), le budget primitif communal 2013, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

FONCTIONNEMENT	965 396.00 €
INVESTISSEMENT	504 592.00 €

VOTE à l'unanimité, le budget primitif 2013 du lotissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

FONCTIONNEMENT	2 597 862.00 €
INVESTISSEMENT	1 322 862.00 €

Le syndicat mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims participe à la protection des patrimoines du territoire à travers des actions de sensibilisation, d'amélioration de la connaissance et de gestion. Dans cet objectif, il organise un concours photos intitulé : "Habiter le Parc naturel régional de la Montagne de Reims". Ce concours s'adresse aux amateurs passionnés de photos qui souhaitent faire partager leurs clichés. Cette année, le thème du concours concerne les « modes d'habiter en Montagne de Reims » : une maison, une rue, un quartier, un village... dans leur environnement proche. (règlement disponible en Mairie)

Enquête statistique sur la Performance de l'Habitat, Equipements, Besoins et USages de l'énergie (PHEBUS)

Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, et de l'Énergie (MEDDE) réalise du 2 avril au 30 juillet 2013 une importante enquête sur la Performance de l'Habitat, Equipements, Besoins et USages de l'énergie (Phébus) en France, et notre commune fait partie des communes enquêtées.

L'enquête Phébus va servir à :

- évaluer la performance thermique du parc des logements en France métropolitaine
- comprendre les situations des ménages les plus vulnérables à une hausse des prix de l'énergie

Ses résultats vont aider à permettre de mieux connaître les caractéristiques des logements et leurs besoins en rénovation énergétique et d'orienter les décisions des politiques publiques en la matière..

Cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique. Elle sera réalisée en deux parties :

Un enquêteur de la société Ipsos mandatée par le ministère prendra rendez-vous avec vous par téléphone pour venir réaliser l'enquête en face à face à votre domicile. La collecte sera assistée par ordinateur. Elle durera une **quarantaine** de minutes. Cette partie de l'enquête est **obligatoire**.

Si vous le souhaitez, un diagnostiqueur de la société Bureau Veritas prendra ensuite contact avec vous par téléphone pour convenir d'un rendez-vous entre le 15 avril et le 15 juillet 2013. Le diagnostiqueur évaluera à votre domicile la consommation d'énergie du logement et émettra un diagnostic de performance énergétique.

Le diagnostic réalisé est le même que celui réalisé lors d'une vente ou d'une location immobilière. Il est **gratuit et a une validité de 10 ans**.

Des habitants de notre commune seront sollicités pour participer à l'enquête, réservez le meilleur accueil aux enquêteurs.

CONSEIL MUNICIPAL du 13 mai 2013

Absents : MME MENU Colette (pouvoir à M.RULLAND Nicolas), M. FORGET Thierry, M. GAIDOZ Luc, M. COLLIN Adrien, M. MACOIN Laurent, M. AMÉ Maxime

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le cahier des charges du lotissement (retrait des délibérations n° 2012/44 et 2013/18)

APPROUVE le règlement intérieur du lotissement « Les Bas de Ludes » élaboré sur la demande de la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) lors du dépôt du permis d'aménager

REFUSE par 7 NON et 1 OUI la modification des statuts de la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims à compter du 1er janvier 2014 et RETIRE sa délibération n° 2013/13 en date du 8 avril 2013 concernant le refus des statuts de la nouvelle communauté de communes.

VALIDE comme noms des rues du lotissement « Les Bas de Ludes » :

- rue de la Briqueterie, rue des Tuileries et rue du C.B.R.

DÉCIDE de déclasser l'immeuble « l'ancienne école des filles » sis 3 rue Victor Hugo et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

DÉCIDE la création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à 27 heures hebdomadaires pour un emploi d'agent polyvalent affecté au groupe scolaire à partir du 1er septembre 2013.

DONNE mandat au Centre de gestion pour la procédure de passation d'un marché public d'assurance statutaire.

Questions diverses :

- Intervention du groupe Plurial pour présentation du projet locatif sur la réserve foncière du lotissement

- La déchèterie de Sillery ne sera plus accessible à partir du 1er janvier 2014 suite au retrait de la commune de Sillery de la CCVMR. La commune de Ludes est rattachée à la déchèterie de Rilly-la-Montagne.

A partir de juillet 2013, le Sycodec autorisera l'accès aux professionnels pour évacuer les déchets issus de leur activité professionnelle seulement sous certaines conditions.

- Aventure Bike Ludes Reims (ABLR) organisera une épreuve de VTT intitulée « descente et enduro de la Vauselle » les 18 et 19 mai.

- Les travaux de restauration de l'église commenceront le 21 mai.

- L'Inrap interviendra à partir du 27 mai pour des sondages archéologiques au futur lotissement.

- Les travaux d'adduction d'eau potable dans les rues Carnot et Saint Vincent débiteront seulement fin juin et non plus le 03 juin comme indiqué dans la DICT.

- La kermesse des écoles aura lieu le 29 juin à Mailly-Champagne.

- Lecture du courrier du Champagne J.C. FRANÇOIS-DELAGÉ reçu le 11 mai dernier.

Pré-plainte en ligne : élargissement à l'ensemble du territoire à partir du 4 mars 2013

Publié le 04.03.2013 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vol de téléphone portable, escroquerie, dégradations de biens... , le système de la pré-plainte en ligne, expérimenté dans un certain nombre de départements, est généralisé à l'ensemble du territoire à partir du 4 mars 2013.

Ce dispositif s'adresse aux victimes d'atteintes aux biens (vol, escroquerie, dégradation...) lorsque l'auteur des faits est inconnu. Il permet d'obtenir un rendez-vous auprès de la police ou de la gendarmerie afin d'y déposer et d'y signer la plainte (celle-ci ne prenant effet qu'au moment de sa signature). Ce système doit améliorer notamment les conditions d'accueil du public en supprimant les délais d'attente auxquels les victimes sont confrontées lorsqu'elles viennent dans un service de police ou de gendarmerie. En cas de non présentation au rendez-vous fixé, les données enregistrées sont effacées 30 jours après la réception de la déclaration.

À noter : la pré-plainte en ligne ne doit pas être utilisée pour les situations d'urgence, les victimes devant, dans ce cas, téléphoner au 17 ou au 112, ou se déplacer directement auprès d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie.

<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>



10. VENDANGE EN CHAMPAGNE
Les Robes Culottes dans les hautes Vignes

Les dates à retenir

Jumelage : rencontre à Sörngenloch les 1 et 2 juin 2013

Stand de tir : portes ouvertes les 22 et 23 juin 2013

Kermesse des écoles : 29 juin 2013 à Mailly

Vacances d'été : 6 juillet au 2 septembre 2013

Bourse Militaria : 10 novembre 2013 Salle des fêtes

Informations pratiques

Heures d'ouverture de la déchèterie de Rilly :

Mardi	de 9h à 12h
Mercredi	de 9h à 12h
Jeudi	de 9h à 12h
Vendredi	de 14h à 18h
Samedi	de 9h à 12h